



RAPPORT D'ÉVALUATION

Plan stratégique actualisé 2015-2020

du Cégep André-Laurendeau

Avril 2019

Québec, le 13 mai 2019

Monsieur Claude Roy
Directeur général
Cégep André-Laurendeau
1111, rue Lapierre
Montréal (Québec) H8N 2J4

Objet : Actualisation du *Plan stratégique 2015-2020*

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 16 avril 2019, de la version actualisée du *Plan stratégique 2015-2020*, incluant le plan de réussite, du Cégep André-Laurendeau adoptée par son conseil d'administration le 20 février 2019.

En février 2017, la version initiale du *Plan stratégique 2015-2020*, incluant le plan de réussite, a été jugée partiellement conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. La Commission estimait également que le plan ne comprenait pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. Elle avait donc formulé deux recommandations.

D'abord, la Commission recommandait au Cégep d'élaborer et de rendre disponible aux étudiants et aux membres du personnel un document expliquant son plan de réussite. En réaction à cet avis, le Collège a élaboré un document explicatif destiné aux étudiants et aux membres du personnel et l'a acheminé à la Commission en septembre 2018. Le Collège mentionne que ce document est affiché à plusieurs endroits dans l'établissement et qu'il est aussi possible de le consulter sur le site Internet ou dans l'agenda étudiant.

Ensuite, la Commission recommandait au Cégep de préciser, pour chacun de ses objectifs stratégiques, incluant ceux de son plan de réussite, des résultats attendus de manière à pouvoir en mesurer l'atteinte et en témoigner. Pour

donner suite à cette recommandation, le Collège a reformulé les cibles de son plan afin de les rendre mesurables et d'y intégrer des indicateurs. Il lui est maintenant possible de mesurer la progression vers l'atteinte de chaque objectif et d'en rendre compte annuellement.

La Commission juge que le *Plan stratégique 2015-2020*, incluant le plan de réussite, est maintenant **conforme** aux dispositions de la Loi. Elle considère qu'il comprend désormais l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

c. c. M^{me} Diane Turcotte directrice des études